

Image not found or type unknown



Vaccination obligatoire

Par **Cora**, le **07/09/2021** à **19:00**

Bonjour

L'école de ma fille (16 ans) l'oblige à se faire vacciner pour valider ses stages en EHPAD. On lui a fait comprendre qu'elle serait déscolarisée.

Quels recours ou quelle solution pourriez vous me conseiller ?

Merci.

Par **Yukiko**, le **07/09/2021** à **19:04**

Bonjour,

Je lui conseille la vaccination.

Par **Cora**, le **07/09/2021** à **19:09**

A voit ce n est pas votre enfant

Par **Marck_ESP**, le **07/09/2021** à **19:20**

Bonjour

Je vous souhaite de ne pas être malade et je le souhaite aussi à votre fille en espérant que vous ne l'influenchez pas !

Mais elle peut choisir elle-même de se faire vacciner.

Sur un forum JURIDIQUE, ne vous attendez pas à lire que vous êtes dans votre droit puisque c'est la Loi...

Plus de 90 millions de doses ont déjà été administrées et le taux de vaccination chez les

jeunes est en pleine progression.

Vous ferez peut-être partie de ces gens qui auront empêché l'éradication totale de ce fléau qui a coûté la vie à trop de gens (2 chez moi)...

Par **Chrysoprase**, le **07/09/2021** à **20:13**

Je ne comprends même pas qu'elle envisage de ne pas se faire vacciner.

Comme il a été dit, c'est la Loi. Elle va s'immerger dans un milieu de personnes qui restent vulnérables même si elles sont vaccinées.

[quote]

On voit ce n'est pas votre enfant.

[/quote]

Des jeunes de ma famille, moins âgés que votre fille se sont fait vacciner et une de mes nièces attend impatiemment d'avoir 12 ans pour le faire. Mon père est décédé du covid l'automne dernier. Si votre fille veut être convaincue qu'il ne faut pas mettre en danger des résidents d'ehpad, qu'elle visionne donc des films de l'agonie de personnes qui étouffent malgré l'apport d'oxygène. Ce sera plus constructif que d'écouter les discours lamentables des antivax.

Seule une vaccination massive peut apporter une immunité collective et de toute façon, c'est la loi.

Par **P.M.**, le **07/09/2021** à **20:36**

Bonjour,

La vaccination permet de protéger les pensionnaires des EHPAD ainsi que le Personnel qui y travaille, il n'y a donc pas de solution autre que de se faire vacciner conformément à la Loi ou de renoncer à ses études...

Par **Iri-Ma**, le **08/09/2021** à **10:53**

Excusez-moi, dans cette réponse vous invoquez la loi, or pour entrer dans un EPHAD il faut juste le PASS SANITAIRE et pas de vaccination, sauf pour ceux qui y travaillent.

Pourriez-vous SVP éclaircir ?

Merci, très cordialement.

Par **jodelariege**, le **08/09/2021** à **11:05**

bonjour

cora devant faire un stage en Ehpad elle ne sera sans doute pas assimilée à un visiteur mais à un employé/soignant:

lire à vaccination obligatoire des soignants:

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15084>

Par **P.M.**, le **08/09/2021** à **11:12**

Bonjour,

[L'art. 12 de la LOI n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire](#) indique notamment :

[quote]

I. - Doivent être vaccinés, sauf contre-indication médicale reconnue, contre la covid-19 :

1° Les personnes exerçant leur activité dans :

k) Les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés aux 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 9° et 12° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, à l'exception des travailleurs handicapés accompagnés dans le cadre d'un contrat de soutien et d'aide par le travail mentionné au dernier alinéa de l'article L. 311-4 du même code

[/quote]

Une personne qui y effectue un stage y exerce une activité...

Par **Modd**, le **12/09/2021** à **16:02**

Seule une vaccination massive peut apporter une immunité collective et de toute façon, c'est la loi.

[Cette réponse a été utile](#)

- Je ne suis pas d'accord! Je suis contre la vaccination forcée. Prenez, par exemple, une personne ordinaire. J'ai une excellente immunité (en passant, mon fils aussi), je n'ai pas la grippe, je peux facilement tomber malade avec covid (je suis sûr) et obtenir la bonne quantité

d'anticorps naturellement. Pourquoi se faire vacciner ??? Dans six mois et ils seront déjà inutiles

Par **jodelariege**, le **12/09/2021** à **16:15**

bonjour

Modd , vous etes médecin ou spécialiste des virus?

Par **P.M.**, le **12/09/2021** à **17:30**

Bonjour,

Déjà parce qu'avec la vaccination vous risquez encore moins d'attraper la Covid, ce qui est prouvé scientifiquement et donc de la transmettre aux autres, si vous n'êtes pas trop égoïste(s)...

Comparer la covid à la grippe est, excusez-moi de vous le dire, d'un ridicule auquel ça ne vaut pas la peine de répondre...

Comme de se croire supérieur aux autres en termes d'immunité...